

Phare, service de relève à domicile

Dans le canton de Vaud, c'est le service Phare de Pro Infirmis qui organise cette prestation. Phare soulage les parents et les proches par la présence d'un intervenant expérimenté qui prend le relais auprès de l'enfant ou de la personne en situation de handicap, que ce soit à la maison ou pour une sortie.



Le service Phare de Pro Infirmis peut intervenir régulièrement ou ponctuellement, pour quelques heures ou plus, en fonction des besoins.
Le coordinateur Phare se charge du recrutement, de l'engagement, de la formation, du suivi du personnel, de même que de l'organisation des interventions en fonction de vos demandes.
Le coordinateur est un interlocuteur privilégié en cas de problème.
La prestation est ouverte à tout parent ou proche d'un enfant ou d'un adulte bénéficiant de prestations de l'AI.



La prestation de relève ne peut pas s'étendre à d'autres tâches telles qu'aide ménagère, aide administrative, prise en charge des frères et sœurs de l'enfant handicapé, etc.
Le nombre d'heures de prestation est limité à 300 heures pour les mineurs et à 400 heures pour les adultes.



Le coût horaire se situe entre Fr. 10.- et Fr. 20.-, selon les prestations de l'AI touchées par le bénéficiaire. Pour les adultes, les frais de relève sont remboursés par les prestations complémentaires.



Service de relève Phare, Pro Infirmis
058 775 34 19
www.phare.proinfirmis.ch